

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY		Date d'inspection Le 19 février 2026	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de permis 2012465	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial		Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en avant midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de l'observation, le ratio réglementaire était respecté. L'ensemble des dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement ou font l'objet d'une demande d'exemption conforme à la réglementation. Les projets éducatifs sont visibles et le matériel offert est adapté aux besoins des enfants. Des occasions d'activités physiques sont proposées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et des stratégies favorisant la littératie sont mises en place. À mon arrivée, les enfants étaient en période de repos. J'ai pu observer le réveil progressif des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson _____ **Le 19 février 2026**
Signature Personnel, Service de garderie éducative _____ Date

original signé par
Signature en pièces jointes _____ **Le 19 février 2026**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée _____ Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"